

BUDGET PRIMITIF 2025

Centre Communal d'Action Sociale

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Les orientations budgétaires du CCAS prennent en considération à la fois l'évolution des besoins de la population et les contraintes financières auxquelles le CCAS doit faire face.

C'est dans un contexte social et économique contraint que le budget 2025 du Centre Communal d'Action Social s'inscrit. L'établissement poursuivra son action en tenant compte des besoins croissants des publics fragiles. Le rôle du CCAS, acteur de proximité est prégnant et participe à la solidarité locale.

1. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement présentent une baisse de **7%** par rapport au budget primitif 2024 et s'élèvent à **869 749 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en %
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 %
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services	6 700 €	11 900 €	78 %
74	Dotations, subventions et participations	913 504 €	848 269 €	-7 %
75	Autres produits de gestion courante	9 270 €	5 580 €	-40 %
78	Reprise sur dotations aux provisions	4 000€	3 000 €	-25 %
Total Recettes de Fonctionnement		933 474 €	868 749 €	-7 %

Les dotations et subventions :

Des dotations et subventions qui seront versées au Centre Communal d'Action Sociale sont constituées :

- D'une subvention communale de **615 869 €**
- D'une subvention de l'Etat prévisionnelle pour le dispositif de la Réussite Educative de **186 900 €**
- D'une dotation du Département pour l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA de **38 500 €**.

La reprise sur dotation aux provisions :

Il s'agit de provisions semi-budgétaire. Ainsi, une dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement est inscrite au chapitre 68 pour couvrir le risque de non-paiement des charges locatives des logements adaptés.

B – Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement présentent une baisse **de 7%** et s'élèvent à **869 749 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en %
011	Charges à caractère Général	78 392 €	67 897 €	-13 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	752 594 €	706 708 €	-6 %
65	Autres Charges de gestion courante	92 901 €	87 275 €	-6 %
68	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement.	4 000€	3 000 €	-25 %
042	Opérations d'ordres	5 587€	3 869 €	-31 %
Total Dépenses de Fonctionnement		933 474 €	868 749 €	-7 %

La masse salariale :

Les dépenses en personnel présentent une baisse de **6%**.

Un poste de travailleur social était vacant depuis septembre 2023. Faute de recrutement, le travail a été réorganisé entre les 3 travailleurs sociaux en poste afin de répondre aux besoins des rissois. Ce recrutement est donc pour le moment ajourné ce qui explique la baisse des dépenses.

Par ailleurs, la prévision 2025 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, c'est-à-dire dans la poursuite de la nécessaire maîtrise de la masse salariale. Elle prend également en compte les variations incontournables liées :

- Au smic horaire avec une augmentation de 2 % au 1^{er} novembre 2024.
- Prise en charge des abonnements transport revue à la hausse : selon le décret n°2023-812 du 21 août 2023, afin de contrer la hausse des coûts liés au transport et favoriser les déplacements en transports collectifs, le taux de prise en charge minimum des abonnements transport passe de 50 à 75 % depuis septembre 2023. Il s'agit d'un avantage en nature.
- Aux augmentations individuelles, soit le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité) mesurant les effets des augmentations des avancements d'échelon, de grade et promotions interne.

Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante :

Le chapitre des charges à caractère général comprend les dépenses de fonctionnement du CCAS.

Le chapitre présente une diminution de **13 %** par rapport au Budget Primitif 2024.

La baisse de ce chapitre s'explique par :

- La restitution d'un logement adapté (*reste un seul logement depuis le 01.07.2024*).
- La diminution des dépenses liées aux actions mise en place sur les journées du 8 mars et 25 novembre.
- La diminution des dépenses liées aux projets du dispositif de la Réussite Educative.

Les charges de gestion courantes intègrent principalement les subventions versées aux associations, ainsi que les secours financiers attribués lors de la Commission Permanente.

Le CCAS maintiendra le niveau de subventions aux associations faisant partie du champ des solidarités.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT**A – Les recettes d'Investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **3 869€**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en %
040	Dotations aux amortissements	5 587 €	3 869 €	-31 %
10	F.C.T.V.A			
Total Recettes d'investissement		5 587 €	3 869 €	-31 %

Les recettes d'investissement concernent principalement les dotations aux amortissements et les opérations d'ordres.

B – Les dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **3 869 €**.

Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation en %
20	Immobilisations incorporelles	3 100 €	1 550 €	-50%
21	Immobilisations corporelles	2 487 €	2 319 €	-7%
Total Dépenses d'investissement		5 587 €	3 869 €	-31 %

Les dépenses d'investissement concernent les opérations d'ordres.

2 – MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE :

Le montant du budget consolidé est égal à **872 618 €, équilibré en Fonctionnement et Investissement.**

3 – LES EFFECTIFS DU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE :

Au 1^{er} Janvier 2025, le tableau des effectifs du Centre Communal d’Action Sociale compte 17 agents titulaires et non titulaires.